

- iv) milieux culturel et universitaire;
- v) groupes de recherche.

Les membres du Comité agiront à titre individuel, et non en tant que représentants d'entités ou de groupes d'intérêt précis.

#### Groupes consultatifs sectoriels du commerce international (GCSCI)

Un maximum de 25 groupes consultatifs sectoriels seront créés, la taille et la composition de chacun dépendant du secteur qu'il représente.

Une liste préliminaire de ces groupes est établie en annexe.

Contrairement au CCCI, les groupes consultatifs sectoriels seront plus efficaces si les membres agissent en tant que représentants des divers segments représentés dans chaque secteur, et s'ils sont reconnus comme tels.

Comme on l'a précisé ci-dessus, les syndicats seront invités à participer au CCCI. Ils pourraient également, là où c'est indiqué, être appelés à participer à part entière aux travaux des groupes. Afin de faciliter une franche discussion entre les membres, la participation des syndicats pourrait se faire par le biais d'une série de comités distincts organisés sur une vaste base sectorielle.

#### Modalités

- Les membres seront nommés par le ministre du Commerce extérieur, en étroite consultation avec d'autres ministres selon que de besoin.
- Le mandat des membres serait de deux ans, sous réserve d'arrangements appropriés permettant d'assurer la rotation et une certaine continuité.
- Les membres s'engageront à respecter le caractère confidentiel de leurs délibérations et des renseignements et documents mis à leur disposition.

#### Fonctionnement

- L'ordre du jour des réunions sera établi après consultation entre les présidents de chacun des groupes et le ministre du Commerce extérieur.